



## REGLEMENT DIVISION DEPARTEMENTALE DE PARIS Saison 2024

### Filière par équipe de club

La filière par équipe de club comporte trois niveaux de division :

- Le niveau national (D1 et D2 ou DNAP)
- Le niveau régional (Excellence et Honneur)
- Le niveau départemental (DD)

La Division Départementale (DD) s'inscrit dans cette filière par équipe avec pour but de :

- Décerner le titre de champion de la Division Départementale de Paris
- Désigner les représentants du département à la finale régionale des DD
- Préparer les archers à être compétitifs le jour de la finale régionale des DD

Elle est accessible à tous les clubs parisiens et comprend 4 divisions ouvertes :

- Division Arc classique Dames
- Division Arc classique Hommes
- Division Arc à poulies Dames
- Division Arc à poulies Hommes

### ENTENTES

Les ententes permettent à 2 clubs du même département de constituer une équipe avec des archers de ces 2 clubs dans les catégories suivantes : FCl - FCo - HCl - HCo. Un club ayant déjà une équipe dans une de ces catégories ne peut pas constituer une entente dans cette catégorie.

Le Comité Départemental de Paris accepte les ententes de clubs pour sa DD.

Ces équipes peuvent accéder à la finale des DD et, en fonction de leur place, à la DR la saison suivante.

L'entente qualifiée pour monter en DR doit être la même que celle ayant participé à la finale des DD. Une équipe d'entente évoluant en DR n'apparaîtra pas au classement national des clubs de DR et ne pourra donc pas prétendre à la finale des DR. Elle ne pourra pas non plus être déclarée vainqueur de la DRE. Si une entente arrive en tête à l'issue des 3 manches de la DRE, c'est la 1<sup>ère</sup> équipe de club du classement de la DRE qui sera déclarée vainqueur.

Tous les membres d'une équipe d'entente doivent avoir au moins le même maillot et le même bas (archers et capitaine), le jean est accepté.

### Attention

- Un même club ne peut pas avoir plusieurs équipes dans le même niveau de division
- Si la meilleure équipe du club descend d'une division, les autres équipes du même club descendent également d'un niveau

### Déroulement de l'épreuve

Conformément au règlement régional, l'épreuve s'appuie sur 3 compétitions extérieures dont un TAE national et un TAE international désignés d'avance. Pour Paris, les 3 compétitions sont :

1. Le championnat départemental de Paris TAE national
2. Le championnat départemental de Paris TAE international
3. Une compétition sélective TAE international au libre choix du club, le dernier weekend sélectif étant celui du 09/06/2024.

Les 3 ou 4 compétiteurs devront être classés dans le même concours. Les 3 feuilles de résultats division départementale (cf. formulaire en annexe) remplies avec le nom des archers composant



## REGLEMENT DIVISION DEPARTEMENTALE DE PARIS Saison 2024

l'équipe et les scores obtenus (dûment validées par l'arbitre responsable) devront être transmises au Comité Départemental au plus tard :

- **Le 11/06/2024** - pour le TAE international libre
- **Le 16/06/2024** - à l'issue épreuve de TAE du championnat département de Paris

Les classements finaux seront proclamés durant le Championnat de Paris le 19 juin 2024.

Les repêchages seront communiqués après retour de la région.

### Inscription des clubs

La feuille d'inscription valant engagement de l'équipe (*cf. formulaire en annexe*) doit parvenir au Comité Départemental au plus tard le **05 avril 2024**. Il ne peut y avoir qu'une seule équipe par club dans chaque division ouverte (ententes comprises).

### Finale régionale des Divisions Départementales

La 1ère équipe de chaque division est qualifiée d'office pour la finale régionale des Divisions Départementales qui se déroule sous la forme d'un tir extérieur avec phases finales par équipe à l'instar des divisions supérieures. Les autres équipes parisiennes engagées seront classées avec celles des autres départements franciliens selon le score obtenu lors des épreuves de TAE international et TAE national désignées d'avance.

Les vainqueurs de cette finale régionale accéderont à la Division Régionale Honneur.

Pour cette saison, **la finale des Divisions Départementales est fixée au 30 juin 2024.**

### Composition de l'équipe

La Division Départementale est ouverte aux catégories tirant à la distance de 70m pour les arcs classiques (soit juniors, séniors 1, séniors 2 ainsi que séniors 3 et cadets avec certificats de surclassement) et 50 m pour les arcs à poulies (soit cadets, juniors, séniors 1, séniors 2, et séniors 3). Les équipes sont composées au minimum de 3 et au maximum de 4 archers et ne peuvent pas être mixtes ni en sexe, ni en arme.

Le classement sera établi avec les 3 meilleures marques de l'équipe déposée.

### Attribution des points

Le classement final de la Division Départementale se fait sur le cumul des points obtenus lors des différentes étapes inscrites au calendrier.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 à 15	16 à 20	21 à 25	26 à 30
Points	18	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

### Départage des équipes

Pour le classement final, le départage se fera sur le plus grand total de points puis, en cas d'égalité, sur la meilleure place obtenue lors des différentes étapes.



**REGLEMENT DIVISION DEPARTEMENTALE DE PARIS**  
Saison 2024

**Formulaire d'inscription à la Division Départementale de Paris**  
**(Engagement de l'équipe)**

Club(s) <sup>(1)(2)(3)</sup> :

Nom du (des)  
responsable(s) :

---

Équipe\*

Dames

Arc classique

Hommes

Arc à poulies

Composition équipe :

Arc Classique : U21, Sénior 1, Sénior 2  
(U18, Sénior 3 avec certificat de surclassement)

Arc à poulies : U18, U21, Sénior 1, Sénior 2, Sénior 3

(1) Remplir un formulaire par équipe

(2) Une seule équipe par catégorie d'arme et de sexe

(3) Mentionner le nom des deux clubs en cas d'entente

\* Cocher la case appropriée

**Retourner ce formulaire par mail avant le 05 avril 2024 à l'adresse suivante :**

Comité Départemental de Paris - Tir à l'Arc  
Division Départementale

[sport@tiralarc75.fr](mailto:sport@tiralarc75.fr)



REGLEMENT DIVISION DEPARTEMENTALE DE PARIS  
Saison 2024

Feuille de résultats Division Départementale

Club(s) <sup>(1)(2)(3)</sup> :

Équipe\*

Dames

Arc classique

Hommes

Arc à poulies

\* Cocher la case appropriée

NOM	PRENOM	CATEGORIE	SCORE
Seuls les trois meilleurs scores doivent être totalisés			TOTAL

Tir extérieur 2 x 50m\*

Tir extérieur 2 x 70m (libre)

Tir extérieur 2 x 70m\*

(\*) Concours désignés ligue : championnats départementaux Paris

Date	Lieu du concours	Visa arbitre responsable

(1) Remplir un formulaire par équipe

(2) Une seule équipe par catégorie d'arme et de sexe

(3) Mentionner le nom des deux clubs en cas d'entente